



AVIS DE DÉSIGNATION au conseil d'administration de

L'Institut de Cardiologie de Montréal

Collège : Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation **d'une (1) personne** au Conseil d'administration de l'Institut de Cardiologie de Montréal.

La date de la désignation est prévue le : 26 mars 2018

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du CII de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (art. 150 de la LSSS) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

Note : Les infirmières et infirmiers auxiliaires sont réputés faire partie de ce collège.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

L'original du bulletin de présentation et de la fiche d'information doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.



Date limite de mise en candidature : lundi 26 février 2018, 16 h

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du CII.

Le comité exécutif du CII devra alors, **au plus tard le 1^{er} mars 2018 à 15 h**, déterminer si le scrutin se fera par scrutin postal, par scrutin fait en personne ou par moyen technologique.

Renseignements supplémentaires

Nom du président du processus de désignation :

Christine Plantier

Courriel du président du processus de désignation :

christine.plantier@icm-mhi.org

Adresse postale du président du processus de désignation :

5000 rue Bélanger
Local B-2400
Montréal, QC H1T 1C8

Numéro de téléphone du président du processus de désignation :

514-3763330 poste 3200

Signature du président du processus de désignation

14 Février 2018

Date